

**Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2020

Le mardi 28 janvier 2020 à 19 HEURES 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 22 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Joseph ROCHELLE, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

Monsieur Joseph ROCHELLE, Monsieur Jean-Michel LASSALLE, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Azaïs TOUATI, Madame Annie RENARD, Monsieur Jean-Claude BOUQUET, Madame Pierrette LE BAYON, Monsieur Ronan ALLAIN, Madame Mireille JOLY, Monsieur Armel EVANNO, Madame Valérie VINET-GELLE, Madame Valérie ROUSSEAU, Madame Marina LE ROUZIC, Monsieur Jean-Pierre GRUSON (de la question n°1 à la question n°5), Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL, Monsieur Roland LE SAUCE, Monsieur François GRENET, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Yazid BOUGUELLID, Monsieur Jean-Claude LARRIEU

Absents excusés :

Monsieur Benoît GUYOT (procuration donnée à Madame Aurélie QUEIJO), Monsieur Patrick GOUEGOUX (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel LASSALLE), Monsieur Mathieu LAMOUR (procuration donnée à Monsieur François GRENET), Madame Yvette PUREN (procuration donnée à Madame Valérie ROUSSEAU), Monsieur André MABELLY (procuration donnée à Monsieur Jean-Claude BOUQUET), Monsieur Jean-Charles KERLAU (procuration donnée à Monsieur Ronan ALLAIN).

Absents sans procuration :

Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Christian PELTAIS, Madame Florence AOUCHICHE, Monsieur Jean-Pierre GRUSON (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel LASSALLE.

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame HULAUD, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.

## **2- DGS - AQTA - ADHESION D'AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE A MORBIHAN ENERGIES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame HULAUD, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion d'Auray Quiberon Terre Atlantique au syndicat départemental d'énergies du Morbihan conformément à l'article L5214-27 du Code général des collectivités territoriales ;

- **APPROUVE** le transfert par Auray Quiberon Terre Atlantique de la compétence "maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installations, des installations nouvelles, la maintenance préventive et curative des installations de réseaux d'éclairage public et tous les contrats afférents" au syndicat départemental d'énergies du Morbihan.

## **3- DAGRH - RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE : ÉVOLUTION DES INDICATEURS RELATIFS À L'INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame HULAUD, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **COMPLÈTE** les critères de la part fonctions (IFSE) du RIFSEEP au bénéfice des cadres d'emplois prévus par les décrets, tel que définis ci-dessus ;

- **AUTORISE** le Maire à modifier par arrêté individuel le montant perçu par chaque

agent au titre des composantes fixées ci-dessus et dans l'annexe ;

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **4- DAGRH - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame HULAUD, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à modifier le tableau des emplois en conséquence

- **DIT** que les crédits sont ouverts au chapitre 012 du budget 2020.

#### **5- DAGRH - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame HULAUD, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la revalorisation des indemnités de repas portée par l'arrêté du 11 octobre 2019, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

#### **6- DF - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GRUSON, Madame HULAUD, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **PREND** acte des informations présentées en séance et décrites dans le rapport sur les orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

#### **7- DF - ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET LOCATION DE MATÉRIELS DE VOIRIE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GRUSON, Madame HULAUD, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** le marché public 19049F de fourniture de matériaux de construction et location de matériels de voirie comme suit :

| Lot | Désignation                     | Entreprise retenu | Montant maximum/an € HT |
|-----|---------------------------------|-------------------|-------------------------|
| 1   | Matériaux de menuiserie         | LE DORE           | 50 000€                 |
| 2   | Volets roulants, PVC            | QUEGUINER         | 6 000€                  |
| 3   | Matériaux de construction       | QUEGUINER         | 50 000€                 |
| 4   | Sables et gravillons            | CLAVIER           | 15 000€                 |
| 5   | Location de matériels de voirie | LOXAM             | 11 000€                 |

- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces du marché et tous documents s'y rapportant.

### **8- DF - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE POUR LE BY-PASS DE LA PORTE OCÉANE A AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour),

1 abstention(s) :  
Monsieur TOUATI

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GRUSON, Madame HULAUD, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** le marché public 19045T de travaux d'aménagement de voirie pour le by-pass de la porte Océane à Auray, à l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD, pour un montant de 259 000,00€ HT, soit 310 800,00€ TTC ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces du marché et tous documents s'y rapportant.

### **9- DF - PRESTATION DE SERVICE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE TROIS LOTISSEMENTS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GRUSON, Madame HULAUD, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** le marché public 19050S de travaux d'entretien des espaces verts de 3 lotissements, à l'entreprise APF 56, pour un montant de 8 860,00€ HT, soit 10 632,00€ TTC, pour une durée de 4 ans ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces du marchés et tous documents s'y rapportant.

### **10- DF - ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE PIÈCES ET PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES VÉHICULES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GRUSON, Madame HULAUD, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** le marché 19048F de fourniture de pièces et prestations de services pour l'entretien des véhicules comme suit :

| Lot | Désignation                                           | Entreprise retenue          | Montant maximum annuel HT |
|-----|-------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| 1   | petites fournitures mécaniques pour véhicules         | AD                          | 10 000€                   |
| 2   | pièces mécaniques pour véhicules                      | GUHUR                       | 12 000€                   |
| 3   | réparation de tuyaux hydrauliques                     | Infructueux                 | 1 500€                    |
| 4   | huiles et graisses                                    | ARMORINE                    | 8 000€                    |
| 5   | pneus pour véhicules légers et utilitaires inf à 3,5T | AURAY PNEUMATIQUES PROFIL + | 6 000€                    |
| 6   | pneus pour poids lourds et agricoles                  | AURAY PNEUMATIQUES PROFIL + | 6 000€                    |
| 7   | contrôle techniques des véhicules inf à 3,5T          | AUTOSUR Auray               | 3 000€                    |
| 8   | fourniture de balais pour balayeuses                  | BROSSERIE LECLERC           | 5 500€                    |

- **DÉCLARE** infructueux le lot n°3 relatif aux réparation de tuyaux hydraulique ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces du marché et tous documents s'y rapportant.

**11- DAC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LE COLLECTIF KLAM POUR L'ORGANISATION DES APEROS KLAM 2020**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GRUSON, Madame HULAUD, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association « Le Collectif Klam » pour l'organisation de 3 Apéros Klam en juillet 2020.

- **AUTORISE** le Maire à la signer.

**12- DU - RAPPORT ANNUEL SUR LA POLITIQUE FONCIÈRE : BILAN DES  
CESSIONS ET ACQUISITIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2019**

Le Conseil Municipal prend acte des informations présentées

**13- DEEJ - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ALSH ARLEQUIN A  
L'ASSOCIATION A PORTEE DE COEUR - ANNEE CIVILE 2020**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GRUSON, Madame HULAUD, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention jointe portant sur le partenariat entre la commune et l'association A Portée d'Choeur

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention

A21h06, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.